Faîtière
des réseaux d'accueil de jour
des enfants du canton de Vaud

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accueil de jour de l'enfance

Vers une vraie politique d'inclusion pour l'accueil de jour : repenser le dispositif

Afin d'évaluer l'impact de la suppression du financement cantonal pour les aides à l'intégration pendant les vacances scolaires, la FRAJE a sondé ses membres. Résultat : 20 réseaux sur 21 accueillent des enfants à besoins particuliers pendant les vacances. 18 réseaux ont décidé de maintenir, pour le moment, la prestation, assumant seuls les coûts. La FRAJE appelle le Canton :

- **à assumer pleinement ses responsabilités financières concernant les aides à l'intégration,**
- **à ouvrir un dialogue avec les réseaux pour une politique d'inclusion cohérente, notamment entre école et accueil de jour.**

La fin du financement cantonal de la prestation d'aide à l'intégration dans les lieux collectifs d'accueil de jour (AILA) en période de vacances scolaires, effective depuis janvier 2025, a amené la FRAJE à questionner ses membres sur l'impact de cette décision. Pour rappel, cette mesure avait été combattue, notamment par la FRAJE, qui avait obtenu un report d'entrée en vigueur de près 18 mois. **Le maintien de la prestation en interne par la grande majorité des réseaux d'accueil de jour démontre un engagement fort à garantir la continuité de l'accompagnement éducatif et la cohérence du suivi, y compris hors temps scolaire.** Interrompre les mesures AILA pendant les vacances revient à créer des ruptures dans l'accompagnement de l'enfant, ce qui peut compromettre les progrès réalisés en période scolaire. Les réseaux d'accueil souhaitent également continuer à soutenir les familles concernées, souvent démunies pendant les vacances sans encadrement adapté. En outre, maintenir les aides AILA pendant les vacances soutient les conditions de travail du personnel auxiliaire, souvent peu rémunéré et informé tardivement du maintien ou non de cette prestation.

Parmi les 21 réseaux sondés, 20 sont concernés par l'arrêt de ce financement, ce qui confirme la nécessité pour les enfants à besoins particuliers de bénéficier d'un accueil parascolaire durant les vacances. Par ailleurs, une minorité (2/21) a dû réduire ou annuler la prestation faute de moyens. **Plusieurs autres réseaux, tout en répondant aux demandes actuelles, ne peuvent garantir la pérennité de cette prise en charge en interne.** Les coûts varient fortement en fonction des réseaux et des besoins spécifiques des enfants. **Le traitement des enfants et des familles se voient donc être différenciés selon la commune de résidence confirmant les inégalités d'accès à l'accueil.**

Faîtière
des réseaux d'accueil de jour
des enfants du canton de Vaud

Ce sondage a également mis en évidence que les communes assument une part importante des coûts liés à ces prestations, et ce, même en dehors des périodes de vacances. En effet, l'Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé (OSPES) alloue un montant maximal de 31,40 CHF de l'heure pour une éducatrice diplômée. Ce forfait ne couvre pas l'ensemble des charges salariales en vue de répondre à la Convention Collective de travail (CCT-Enfance). Résultat : **près d'un tiers des coûts reste à la charge des communes.** Une situation qui ne correspond pas aux obligations que le Canton a fixé aux articles 29 et 30 du Règlement de la loi sur la pédagogie spécialisée.

La suppression des prestations AILA pendant les vacances n'est qu'une facette d'un problème plus vaste. Cette décision, couplée à d'autres défis organisationnels, soulève la nécessité de repenser l'accueil inclusif dans son ensemble. Comme énoncé en avril 2024 lors de la « Prise de position sur l'importance d'un concept d'inclusion dans la politique d'accueil de jour des enfants du Canton de Vaud », **il est indispensable de réviser la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) afin d'y garantir, notamment, les prestations autour de l'accueil parascolaire y compris pendant les vacances.**

L'instauration de postes fixes financés majoritairement par le Canton permettrait de renforcer l'expertise des équipes éducatives, de favoriser le partage de bonnes pratiques, de réduire le turnover et d'améliorer les conditions de travail. Ainsi, repenser le dispositif c'est permettre la mise en place d'une prestation systématique dans les structures d'accueil. Dans ce sens, la FRAJE salue le développement des postes de coordinatrices et coordinateurs à l'inclusion dont l'expertise est cruciale pour les réseaux et rappelle la nécessité de la mise en place d'une coordination cantonale permettant des échanges facilités entre le terrain et les instances décisionnelles.

Un tel modèle d'inclusion garantirait une plus grande équité, faciliterait la transition entre différents lieux d'accueil et offrirait aux enfants un parcours éducatif stable entre préscolaire, scolaire et parascolaire. **La FRAJE réaffirme le besoin d'instaurer un concept d'inclusion cohérent, unifié et pérenne, pour assurer l'équité de traitement entre les réseaux, les communes et les familles.**

Lausanne, le 6 mai 2025

RENSEIGNEMENTS

Laurie Willommet, Présidente et Municipale à Vevey : 079 688 82 42, laurie.willommet@vevey.ch

David Payot, Conseiller municipal, Direction enfance, jeunesse et quartiers : 078 647 12 86, david.payot@lausanne.ch